



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-266

VIE COURANTE
13- FINANCES

Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 (annexe)

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits (voir annexe).

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

c) Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	497 700	124 425
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	5 430 900	1 357 725
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 832 217	458 054
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 599 900	399 975
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	500
45812 - OPERAT° POUR COMPTE DE TIERS (COMPOSTEURS)	30 000	7 500
45816 - OPERAT° POUR COMPTE DE TIERS (REHAB° ANC)	59 400	14 850
458182 - OPERAT° POUR COMPTE DE TIERS (PEM QUIMPERLE)	38 600	9 650
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	9 490 717	2 372 679

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 000	9 500
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 462 500	365 625
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 854 000	463 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	3 354 500	838 625

BUDGET ANNEXE MOBILITES

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000	10 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 004	24 251
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	137 004	34 251

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000	12 500
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	414 528	103 632
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	212 000	53 000

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	676 528	169 132
---	----------------	----------------

BUDGET ANNEXE SITC

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000	1 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	493 800	123 450
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	497 800	124 450

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 227	37 807
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	401 670	100 418
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 823 379	955 845
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	4 376 276	1 094 069

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 563 000	390 750
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	1 563 000	390 750

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 024	14 756
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	357 800	89 450
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 005 873	1 001 468
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	4 422 697	1 105 674

BUDGET ANNEXE EAU DSP

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP2020
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 000	10 750

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 000	28 750
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 350 300	337 575
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	1508300	377 075